

# Le feuillet de la Communauté Sarcelles

## Dvar Torah

Dans le second 'Houmach' que nous entamons cette semaine, nous voyons germer les semences plantées par les Patriarches: leur descendance se transforme en Nation, reçoit son code de vie – la Thora – et réalise la «Résidence» de Dieu sur Terre en édifiant le Tabernacle. C'est pourquoi le nom de ce second 'Houmach' est *Chémot*, qui signifie «les Noms», car c'est à travers les événements relatés dans ce Livre que la Nation Juive et chaque Juif en particulier reçoivent leur «nom», leur identité fondamentale. La clé de ce processus est l'Exil. Celui-ci fait surgir en chaque individu son potentiel caché, son désir de survivre envers et contre tout. En exil, un homme ne peut considérer la vie comme acquise; il doit constamment décider s'il succombe ou s'il surmonte. L'exil égyptien fut à la fois physique et spirituel. L'exil physique des Juifs impliquait une perte d'autonomie et un esclavage écrasant; leur esclavage spirituel fut l'asservissement à la culture locale, qui les conduisit à la perte de leur conscience de Dieu et de Son implication dans la vie. Alors que l'exil spirituel et l'exil matériel allaient tous deux en s'intensifiant, les Juifs furent confrontés à la perte de leur identité. Beaucoup d'entre eux succombèrent à l'assimilation et furent perdus, mais d'autres luttèrent pour garder leur identité juive: ils s'accrochèrent avec ténacité à leurs traditions, refusant d'abandonner même des aspects aussi secondaires de leur héritage que leurs noms juifs et leur langue juive. Cela explique pourquoi le Livre de *Chémot* s'ouvre sur l'énumération des fils de Yaakov, bien qu'une telle liste paraisse superficielle car les fils du Patriarche avaient déjà été énumérés à deux

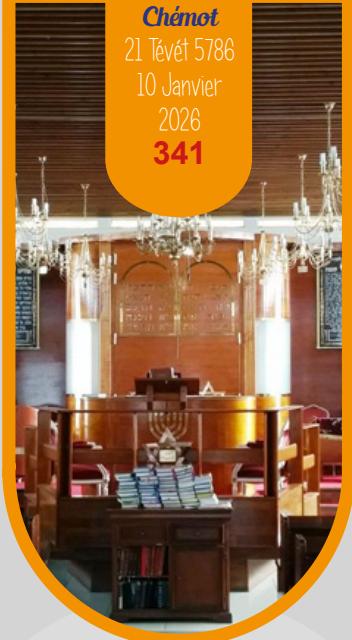
reprises (Béréchit 35, 23-26) et (Béréchit 46, 8-27). Les Sages donnent trois raisons pour expliquer cette nouvelle énumération des enfants de Yaakov: **1)** Pour souligner que les Juifs n'échangèrent pas leurs noms juifs contre des noms égyptiens, c'est-à-dire qu'ils refusèrent de s'assimiler totalement à la culture égyptienne (*Chémot Rabba* 1,28). **2)** Pour nous informer que Dieu considère les Juifs comme étant aussi précieux que les étoiles, qu'il fait sortir et rentrer en les comptant et en les appelant par leurs noms (*Rachi*). **3)** Pour nous apprendre que les Juifs sont essentiellement bons, car la Thora introduit les Justes par la formule «son nom était untel», et les impies par «untel était son nom». Ici, également, la phrase «Voici les noms» précède l'énumération des noms (*Ruth Rabba* 4,3). Toutes ces raisons soulignent le caractère inaltérable de l'essence juive. Leur conscience de cette précieuse qualité inspira les *Béné Israël* à s'accrocher à leur identité et à résister à la tentation de l'assimilation. Ainsi, nous voyons que l'accent mis sur les «Noms» renvoie aussi bien à la condition d'exil (c'est-à-dire que l'assimilation a progressé au point où nous sommes seulement Juifs par le nom) qu'au moyen de le surmonter (l'essence de l'identité juive qui ne peut être altérée étant au-delà de l'Exil). Ainsi, la première *Paracha* du Livre, qui décrit l'Exil – la descente spirituelle que connaît le Peuple Juif et les horreurs de son esclavage – est également appelée *Chémot*, «les Noms», car celle-ci révèle les deux dimensions indissociables de l'Exil: la souffrance physique et spirituelle et le dévoilement de l'essence du Juif.

Collel

«Pourquoi Moché a-t-il tué l'Égyptien?»

## CHÉMOT

Chémot  
21 Tévet 5786  
10 Janvier  
2026  
341



## Horaires de Chabbat

*Hadlakat Nérot*: 16h55  
*Motsaé Chabbat*: 18h08

**1)** Nos Sages enseignent: «On doit toujours introduire sa prière par la louange du Saint bénit soit-Il». C'est pourquoi ils ont institué de réciter les «*Péssouqué Dézimra*» (littéralement «versets de louange»; ce sont les Psaumes que l'on récite dans la prière du matin, à partir de «*Mizmor Létopha*») avant de prier. Ils ont également institué les bénédictrices de «*Baroukh chéamar*» et de «*Yichtabba'h*», en introduction et en conclusion de ces «*Péssouqué Dézimra*».

**2)** La louange de «*Baroukh Chéamar*» a été instituée par les membres de la Grande Assemblée, selon une note rédigée qui est tombée du Ciel. Il comporte quatre-vingt-sept mots. On peut y trouver une allusion dans le verset «*Rocho Kétem Paz*» (Sa tête est comme l'or pur), le terme «*Paz* פַּזּ» ayant pour valeur numérique quatre-vingt-sept, en référence à la bénédiction de «*Baroukh Chéamar*» qui comporte quatre-vingt-sept mots et qui introduit les «*Péssouqué Dézimra*». Il faut la réciter debout, d'un air mélodieux.

**3)** Celui qui n'a pas dit les «*Péssouqué Dézimra*» avant la prière devra les compléter ensuite, mais sans les bénédictrices de «*Baroukh Chéamar*» ni de «*Yichtabba'h*», qui ont été instituées pour être récitées avant la prière uniquement. (Il pourra toutefois les réciter sans prononcer le nom de Dieu). Bien que l'horaire de la prière du matin prenne fin avec la quatrième heure du jour, on peut toutefois prier à postériori jusqu'à la mi-journée. On pourra donc réciter les bénédictrices de «*Baroukh Chéamar*» et de «*Yichtabba'h*» également jusqu'à cet horaire. Il est interdit de s'interrompre à partir de «*Baroukh Chéamar*» jusqu'à la fin de la 'Amida.

(D'après le *Kitsour Choul'han Aroukh*  
du Rav Ich Maslia'h)

לעילוי נשמה

ב Josiane Esther Soria Bat Sim'ha ב Sarah Bat Nouna ב Yaakov Ben Lisa ב Abraham Ben Malka Bénaïs ב Ra'hamim Raymond Ben Esther Zuili  
ב Fortune Messaouda Bat Aïcha ב Juliette Léa bat Sassia Shachouna

## Le Récit du Chabbat

La suite qui accompagnait Rabbi Yaakov Abouhatsira s'arrêta à *Dimenhour* près d'Alexandrie. Là, le Rav de *Tafilalèt* passa le Chabbath chez un des riches notables de la ville, Monsieur Moché Séroussi sur qui retomba le grand mérite d'accueillir la lumière des juifs d'Afrique du Nord. C'était à la veille du premier repas du Chabbath *Vayé'hi*, lorsque notre Maître fit le *Kiddouche*, que sans raison particulière, une bougie s'éteignit. Il regarda et dit: «*EH bien, l'âme doit retourner à sa place originelle.*» Les convives assis autour de la table pensèrent en eux-mêmes: «*Notre maître est encore plongé dans ses *Tikounim* (réparations spirituelles). Nous ne pouvons pas comprendre...*» Mais le dimanche, notre Maître resta alité et Monsieur Séroussi fit tout ce qui était en son pouvoir pour aider le *Tsaddik* qui lui avait fait un si grand honneur de rentrer chez lui. Il fit dépêcher les plus grands médecins de la région mais la situation s'aggrava et le jeudi, il semblait que les heures lui étaient comptées. Après que le médecin l'est examiné, il sorti et glissa à l'oreille du maître de maison que cette nuit même, le *Tsaddik* devait s'éteindre. Monsieur Séroussi en fut profondément bouleversé et lorsque notre Maître l'interrogea sur le diagnostic du médecin, il essaya de passer outre. Cependant, le *Tsaddik* lui ordonna de parler et il avoua la désastreuse nouvelle. Mais notre Maître ne le voyait pas ainsi, il devait encore tenir jusqu'à Chabbath car il lui restait encore un *Tikoun* à faire. Notre Maître s'était encore donné quelques jours car il devait régler ses «dernières affaires» avant de partir... Le vendredi matin, le médecin se présenta chez Monsieur Séroussi muni seulement d'un acte de décès car se disait-il, les médicaments et les appareils médicaux ne lui seraient d'aucune utilité, vu que la veille, l'état de santé du Rav était des plus critiques. Il s'agissait seulement d'une question de quelques heures. Par ailleurs, l'acte de décès était plus important pour le moment car nul ne pouvait prétendre la mort d'un proche sans cet acte médical et donc, il ne pouvait enterrer son mort. Telle en était la loi. Mais notre Maître devait encore enseigner une dernière leçon au médecin et lui montrer que l'établissement de cet acte de décès ne signifiait pas toujours que la personne n'est plus en vie... Et lorsque le vendredi matin, le médecin vit notre maître affaîré à ses saintes occupations, il n'en crut pas ses yeux. Il voyait qu'il avait devant lui une personne qui n'appartenait point à la nature humaine commune mais à une espèce rare, à une espèce qui dominait la nature humaine. Notre Maître semblait connaître l'heure exacte de départ et nul ne pouvait l'induire en erreur. Le médecin confus de sa précipitation, dissimula l'acte de décès dans sa poche et s'excusa auprès du Rav de sa conduite quelque peu hâtive. On ne saura jamais ce que renfermaient les *Tikounim* que notre Maître réalisait. Le comment et le pourquoi resteront à jamais du domaine de l'inconnu pour nous, gens du commun. Mais ce qui est sûr, c'est que ces *Tikounim* ont réussi à arrêter les anges devant «l'Arche sainte» permettant aux assiégés encore quelques jours victorieux...

**La Hiloula de Rabbi Yaakov Abouhatsira נ'ז"י tombe le 20 Tévet.**

## Réponses

Il est écrit: «Or, en ce temps-là, Moché, ayant grandi, alla parmi ses frères et fut témoin de leurs souffrances. Il aperçut un Égyptien frappant un Hébreu, un de ses frères. Il se tourna de côté et d'autre et ne voyant paraître personne, il frappa l'Égyptien et l'ensevelit dans le sable» (Chémot 2, 11-12). **Rachi** commente: «**Un homme égyptien:** C'était un oppresseur, nommé pour diriger les chefs de corvée des Hébreux, et qui les faisait lever pour aller au travail dès le chant du coq... **Frappant un homme hébreu:** Il le frappait et le tyrannisait. C'était le mari de Chelomit Bat Divri (voir Vayikra 24, 11), sur laquelle l'Égyptien avait porté les yeux. Une nuit, il a fait lever son mari et le fit sortir de la maison. Puis il est revenu et est rentré dans la maison, pour s'étendre près de la femme, laquelle s'est convaincue que c'était son mari. Le mari, à son retour, comprit ce qui s'était passé. Et comme l'Égyptien a vu qu'il avait compris, il s'est mis à le frapper et à le tyranniser à longueur de journée. **Il se tourna ça et là:** Il vit ce qu'il lui avait fait à la maison et ce qu'il lui avait fait aux champs. **Et il vit qu'il n'y avait pas d'homme:** Il vit qu'il ne descendrait de lui aucun homme qui se convertirait.» Rapportons quatre raisons pour lesquelles Moché tua l'Égyptien: 1) La Guemara enseigne [Sanhédrin 58b]: «... Un idolâtre qui frappe un Juif est coupable de mort. Ainsi qu'il est dit: 'Il se tourna de côté et d'autre et ne voyant paraître personne, il frappa [à mort] l'Égyptien [qui avait frappé l'hébreu].» Bien que selon la Loi, on ne le tue pas [voir HaRambam – Lois des Rois 10, 6], on peut expliquer que dans notre cas, c'est différent, pour au moins deux raisons: a) L'épisode de la mort de l'Égyptien étant survenu avant *Matan Thora*, la Loi préconisait alors la condamnation à mort [Ran]. b) Même si le Tribunal ne le tue pas, il subit malgré tout, la mort «par l'intermédiaire du Ciel», c'est pourquoi, pour réaliser une telle mort, Moché se soucia de «**voir qu'il n'y avait pas d'homme** - qu'il ne descendrait de lui aucun homme qui se convertirait» [Maharcha]. 2) Le Midrache enseigne [Chémot Rabba 1, 28] que l'Égyptien méritait la mort pour avoir frappé un homme, comme il est dit: «*Celui qui frappe un homme, mourra*» (Vayikra 24, 21) [l'Égyptien avait l'intention de poursuivre l'hébreu pour le tuer, aussi, avait-il le statut de *Rodef* (poursuivant) qu'il faut tuer, si nécessaire, pour sauver le poursuivi - voir HaRambam – Lois du meurtrier 1, 6]. «*Et non seulement cela*», dit le Midrache, «*mais en plus il est allé avec la femme de Datan et méritait donc d'être tué, comme il est dit: 'Si un homme commet un adultère avec la femme d'un autre homme, avec la femme de son prochain, l'homme et la femme adultères doivent être mis à mort'* (Vayikra 20, 10). C'est pourquoi il est écrit: '**Il se tourna de côté et d'autre**', il a vu ce qu'il lui avait fait à la maison (l'adultère) et ce qu'il lui avait fait aux champs (l'agression).» 3) La raison d'être de l'Exil d'Egypte, source de tous les Exils, fut de récupérer les Etincelles divines tombées en Egypte. C'est à travers les souffrances de l'esclavage infligées par les Egyptiens que les Béné Israël récupérèrent ces fameuses Etincelles. Aussi, le premier acte de Moché, symbole de la Délivrance d'Israël, fut-il de récupérer les Etincelles divines dissimilées au sein de l'Egyptien, incarnation du peuple d'Egypte. Le «vidage spirituel» de l'Egyptien provoqua automatiquement sa mort [Chem MiChemouel]. 4) L'Egyptien était la réincarnation (*Guigoul*) de Caïn, tandis que Moché était la réincarnation d'Abel. Caïn commet deux délits envers son frère: Il prit pour femme sa sœur jumelle et lui ôta la vie. En tuant l'Egyptien (Caïn), Moché (Abel) réalisa une réparation de l'histoire et de Caïn (*Tikoun*). C'est pourquoi le Midrache enseigne: «'**Il se tourna de côté et d'autre**', il a vu ce qu'il (Caïn) lui avait fait (à Abel) à la maison (en prenant sa jumelle) et ce qu'il lui avait fait aux champs (en l'assassinant)» [Chem MiChemouel au nom du Ari Zal].



## La perle du Chabbath

Lorsqu'Hachem se révéla à Moché, Il l'appela et lui dit: «N'approche point d'ici! **Ote** (וְתַעֲזֶב) Chal) tes chaussures de tes pieds, car l'Endroit où tu te tiens est un sol sacré» (Chémot 3, 5). **Quel est le sens de cet ordre divin?** 1) La demande d'Hachem à Moché d'enlever ses chaussures était également une allusion au fait qu'il devait (avant même le Don de la Thora) se séparer de sa femme, symbolisée par la chaussure [voir *Zohar Pékoudé* 222a] (à noter que le mot שָׁלֵב est formé des initiales de שָׁחוֹר [Châhor - noir] et לָבָן [Lavan - blanc], allusion à la Thora qui fut écrite «avec un feu noir sur un feu blanc» [Rabbénou Bé'hayé]). 2) Commentant notre verset, le Midrache [Chémot Rabba 2, 6] déduit qu'«en tout endroit où la Chékhina se révèle, il est interdit de rester chaussé» [D-ieu descendit sur la Montagne, comme Il le fit lors du Don de la Thora – Targoum Yonathan - Ramban]. Selon ce texte du Midrache, c'est ce qui apparaît également dans l'histoire de Yéhochoua, à qui l'ange ordonna: «**Ôte ta chaussure de tes pieds, car l'endroit sur lequel tu te tiens est saint. Et Yéhochoua fit ainsi**» (Josué 5, 15). Pour cette même raison, conclut le Midrache, les Cohanim marchaient pieds-nus dans le Temple, puisque là-bas aussi, la Chékhina résidait en permanence [les chaussures sont essentielles pour l'homme (comme il est enseigné à plusieurs à plusieurs reprises dans le Talmud: a) «*Celui qui ne porte pas de chaussures fait partie des sept catégories de personnes qui ne peuvent avoir droit au Monde Futur*» - Pessa'him 113b; b) «*Une personne doit aller jusqu'à vendre les poutres de sa maison, si nécessaire, afin de s'acquérir des chaussures*» - Chabbath 129a; c) «*L'Homme doit tout faire pour posséder des chaussures*» - Pessa'him 112a], car elles permettent de créer une séparation avec la terre, symbole de la matérialité et de l'impureté du Monde (le Rama de Pano écrit dans son livre «Assarah Maamarot» qu'après la faute originelle d'Adam Harichone, la Terre fut maudite par D-ieu: «**Maudite soit la Terre à cause de toi**» - Béréchit 3, 17. Hachem décréta alors qu'elle produise «des buissons et de l'ivraie קְרֵנֶב וְתִתְרֵנֶב», expressions des forces du Mal. Par conséquent, l'Homme doit porter des chaussures pour créer une séparation entre lui et la terre, car son désir profond est de s'éloigner de l'impureté générée par la Mort). En revanche, dans un endroit de Sainteté, il est nécessaire de les retirer afin de pouvoir s'unir au mieux avec la «Chékhina, Source de notre vie» – Likouté Si'hot]. 3) La chaussure symbolise le corps humain - l'enveloppe terrestre de l'âme (d'où l'explication du *Zohar* cité plus-haut et selon laquelle, la femme est comparée à la chaussure, conformément à l'enseignement: «*Sa femme est comme son corps*» [Yévamot 62b]). La Néchama, création pure, spirituelle et véritable parcelle de la Divinité, ne peut, d'une part, se rabaisser à la basse et la trivialité de ce bas Monde, et d'autre part, réside essentiellement dans le Monde supérieur (seule la partie inférieure de l'âme réside dans le corps, à l'image du corps dont seul le pied - sa partie inférieure - s'habille dans la chaussure - voir Néfach Ha'haïm Porte 1, 5). L'enveloppe terrestre de l'âme se traduit à deux niveaux: il y a le corps à proprement parler, mais aussi les forces psychiques qui l'animent, et par lesquelles transitent les sensations et les impressions matérielles jusqu'à l'âme. Ces deux enveloppes constituent les deux «chaussures» que doit porter l'âme pour supporter la réalité de ce bas Monde. Lorsqu'une prophétie se révèle à l'homme, il doit se dépouiller tout au moins de sa première «chaussure»; c'est-à-dire que pour percevoir la révélation de la Parole divine, le corps doit perdre toute emprise sur l'âme et, comme pendant le sommeil, devenir une matière inanimée.